

<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input type="checkbox"/>	Réglementation

**CIRCULAIRE**  
Le 12 janvier 2012

**SOUSSION DES RAPPORTS DE POSITIONS SUR CONTRATS À TERME ET  
OPTIONS SUR CONTRATS À TERME (RAPPORT « A »)**

La présente circulaire a pour but d'informer tous les participants agréés que dès le **15 février 2012**, afin de simplifier le traitement des rapports de positions envoyés à la Bourse, les participants agréés qui soumettent leurs rapports de positions sur les contrats à terme et les options sur contrats à terme (le Rapport « A ») via la boîte [positions@m-x.ca](mailto:positions@m-x.ca) devront obligatoirement soumettre leurs positions quotidiennement (plutôt que deux fois par semaine, comme le prescrit la Règle actuelle). Le Rapport « A » pour les positions d'une fin de journée donnée devra être soumis à la Bourse au plus tard à 8 h 00 du matin (heure de Montréal – HNE) le jour ouvrable suivant. Les participants agréés qui soumettent des positions avec l'outil LOPR (Large Open Position Reporting) continueront de le faire de la manière prescrite par la Bourse.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Santo Ferraiuolo, analyste de marché, Division de la réglementation, au 514 871-4949, poste 413, ou à l'adresse courriel [sferraiuolo@m-x.ca](mailto:sferraiuolo@m-x.ca).

Jacques Tanguay  
Vice-président, Division de la réglementation

Circulaire no : 003-2012